

RESPONSABLE ET ANIMATEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

(H/F)

Temps de travail : 28 h annualisé, les lundi, mardi, jeudi et vendredi (période scolaire)

Grade : Adjoint territorial d'animation

Lieu : Accueil de loisirs périscolaire - Ecole

Service : Ecole

Contrat à durée déterminée à compter du 25 août 2025 pour l'année scolaire 2025/2026

DESCRIPTION DE LA FONCTION :

Sous la responsabilité de la secrétaire générale, de la responsable du pôle école, et en lien avec l' élu référent

- Coordonne l'accueil périscolaire et le service des repas (animation et coordination de l'équipe)
- Accueille et anime des groupes d'enfants pendant les temps d'accueil périscolaires

MISSIONS EXERCEES :

Missions principales
1 - Coordonner l'accueil périscolaire et le service des repas
➤ Maintien et animation de la dynamique du groupe intervenant le matin, le midi et le soir ➤ Gestion administrative de présence des enfants ➤ Communication auprès des usagers (parents) ➤ Contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité des lieux d'accueil des enfants ➤ Mise en œuvre du projet éducatif territorial de l'accueil périscolaire
2 - Accueillir et animer des groupes enfants pendant les temps d'accueil périscolaire
➤ Accueil et animation des enfants âgés de 3 à 11 ans, des écoles publique et privée de la commune ○ Accueil des enfants et des parents ou substituts parentaux ➤ Conception, proposition et mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif territorial : ○ Préparation et animation des cycles d'activités périscolaires ○ Préparation et animation des activités de la pause méridienne ○ Application et contrôle des règles de sécurité dans les activités ➤ Référent dans l'organisation et la mise en œuvre de l'aide aux devoirs
Missions complémentaires
➤ Aide au service de repas le midi et surveillance de la cour ➤ Entretien des espaces d'accueil périscolaire

NB : Cette fiche de poste dresse les grandes missions qui vous sont confiées, elle n'est pas exhaustive et peut être modifiée.

Diplômes et expériences
○ BAFD ou titulaire de l'un des diplômes de l'article 1 de l'arrêté du 9 fév. 07 ○ Expérience en direction d'accueil de loisirs ou sur poste à responsabilité de l'animation
Qualités
○ Autonome, Dynamique, force de proposition ○ Sens de l'organisation, rigueur ○ Sens du contact (familles, enfants, équipes éducatives, élus) ○ Goût pour le travail en équipe ○ Patience, sens de la pédagogie ○ Capacité à gérer les conflits ○ Compétences rédactionnelles
Informations diverses
○ Cycle de travail sur les semaines scolaires ○ Temps partiel (28 h) ○ Régime indemnitaire (IFSE et CIA)